

Rétention de l'information (page 3)

Un obstacle à la démocratie



Selon Abbé Dieudonné Nibizi, expert en communication, face à la rétention de l'information, les journalistes doivent réagir avec professionnalisme.

DEVELOPPEMENT

ENVIRONNEMENT

GOVERNANCE



Kumoso

Kumoso : Le courant électrique, une aubaine tant attendue (page 2)



Plastiques

Valorisation des plastiques : un potentiel inexploité (page 4)



OAG

OAG : Les femmes toujours invisibles au sommet (page 5)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24.

Editorial Menace évidente ?



Mélance Maniragaba,
Rédacteur en chef adjoint

2024, Bujumbura est la ville la plus peuplée avec 3 553 555 habitants, suivie de Gitega avec 2 118 551 habitants, respectivement capitales économique et politique du pays.

Cette croissance démographique, observée d'année en année, est inégalement répartie : une grande partie de la population vit désormais dans les quartiers périphériques. Certains y voient une aubaine, notamment en ce qui concerne la disponibilité de la main-d'œuvre. D'autres, en revanche, perçoivent cette situation comme une menace évidente. Une ville surpeuplée, si elle n'est pas bien urbanisée, peut en effet devenir victime de graves problèmes environnementaux.

Bujumbura, bien que relativement urbanisée, souffre des conséquences

des constructions anarchiques, surtout dans les quartiers périphériques, parfois sous le regard passif de l'administration locale. Cette dernière semble dépassée, voire impuissante face à l'ampleur du phénomène. Les services d'urbanisme rappellent pourtant régulièrement, à travers des communiqués, qu'il est obligatoire de solliciter l'avis des services techniques avant toute construction. Peut-être cela se fait-il, mais cela n'empêche pas que de nombreuses imperfections se fassent constater sur les chantiers.

Plus inquiétant encore : les services de la Regideso installent sans hésiter des tuyaux de distribution d'eau potable et des poteaux électriques dans ces zones non viabilisées, alors qu'ils devraient normalement suivre

un plan urbanistique rigoureux, et non précéder les constructions.

Les habitants de ces zones sont ainsi exposés à des risques croissants d'inondations, de plus en plus graves et incontrôlables.

Plus alarmant encore, la question de l'assainissement. La majorité des ménages ne sont pas connectés aux stations d'épuration, dont la capacité reste largement insuffisante face au développement des agglomérations. La station d'épuration des eaux usées est quasi-inexistante dans la ville de Gitega. A Bujumbura, tandis qu'une petite portion de la ville bénéficie d'un raccordement à la station d'épuration des eaux usées de Buterere, certains ménages disposant de fosses septiques font appel à des camions citernes pour

les vidanger. D'autres, dépourvus de tout système d'évacuation des eaux usées et de caniveaux, font appel à des plongeurs improvisés qui se débrouillent comme ils peuvent pour canaliser les déchets.

Certes, les autorités tentent de multiplier les initiatives pour remettre de l'ordre dans ce secteur. Cependant, les statistiques ne renseignent pas clairement sur le nombre de contrevenants réellement identifiés ou sanctionnés.

On ne peut pas freiner le développement d'une ville. Mais si ce développement n'est pas accompagné par la rigueur des services d'urbanisme, les dégâts ne feront que se multiplier.

Selon les récentes statistiques du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage de

DEVELOPPEMENT

Kumoso : Le courant électrique, une aubaine tant attendue

La région de Kumoso ne bénéficie pas encore du courant électrique fourni par la Régideso. L'installation en cours de poteaux métalliques suscite toutefois un véritable espoir chez les habitants. Ces derniers estiment que l'arrivée de l'électricité permettra une baisse significative du coût de certains services.

« Wait and see », traduit en français par « attendons un peu pour y voir clair », déclare un commerçant de la commune de Kinyinya, dans la province de Ruyigi à l'Est du pays. Il réagit ainsi à l'installation des poteaux métalliques, un signe que sa localité pourrait enfin être raccordée au réseau électrique.

« J'ai plus de quarante ans, et je n'ai jamais vu le courant électrique fourni par la Régideso au chef-lieu de notre commune », déplore-t-il, ajoutant que cette absence d'électricité rend cher les services qui en dépendent. Les habitants de cette localité doivent se contenter de panneaux solaires ou de groupes électrogènes. Ce qui coûte cher.

Selon lui, l'installation d'un système à panneaux solaires revient à environ 2 millions de FBu, tandis qu'un groupe électrogène coûte en moyenne 1 million 500 mille FBu, toujours d'après les résidents du centre de Kinyinya.

Des services chers : une réalité pesante

Toujours selon le commerçant,



Des poteaux métalliques sont en cours d'installation dans la région de Kumoso afin d'approvisionner cette zone en électricité.

même recharger un téléphone est devenu onéreux, soit 500 FBu pour un téléphone basique, et 1 000 FBu pour un smartphone.

Afin de relever ce défi, un hôtel VIP situé au centre de Kinyinya a recours à un groupe électrogène pour alimenter les équipements informatiques des clients.

« Comme le carburant est cher au marché noir, nous ne faisons tourner le groupe électrogène qu'une heure par jour. Le coût d'1 litre de carburant varie entre 11 000 et 12 000 FBu », confie un employé de l'hôtel.

Les tarifs de ses chambres sont d'ailleurs plus élevés que ceux pratiqués ailleurs, soit entre 20 000 et 30 000 FBu la nuité.

La situation est similaire à Giharo, dans la province de Rutana. Là aussi, le bureau communal utilise un

groupe électrogène, mais seulement pendant trois heures, lorsqu'un service nécessite de l'électricité.

Répondre aux défis liés aux infrastructures de distribution

D'après le rapport du plan de réinstallation du projet d'électrification de 36 localités (dont 23 chefs-lieux de communes non encore électrifiées), le Burundi a réalisé ces dernières années des efforts considérables dans la production de l'énergie électrique.

Ce rapport mentionne que plusieurs projets, à l'échelle nationale et régionale, sont en cours de réalisation avec le soutien des partenaires comme la Banque Africaine de Développement (BAD). La puissance installée devrait passer de 78,7 MW en 2020 à 239 MW en 2026, soit une hausse d'environ 200 %.

« A moyen terme, le pays risque de disposer d'un excédent d'électricité qui ne pourra pas être consommé, faute d'infrastructures de distribution adéquates ou simplement inexistantes », peut-on lire dans ce rapport.

C'est pour cette raison que le projet d'électrification des 36 localités, dont 23 chefs-lieux de communes non encore électrifiées a été initié, afin de remédier au manque criant d'infrastructures de distribution.

Mélance Maniragaba

BurundiEco
Media - Press - Web

Rohero I, Avenue de la Révolution, n°8
Référence CNC : 100/CNC/236/2012
Parution le vendredi

Directeur de publication et Rédacteur en chef : Benjamin Kuriyo

Rédacteur en chef adjoint : Mélance Maniragaba

Service commercial : +257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 11 Avril 2025

Sources : BRB/www.brb.bi

Monnaies étrangères	Marché officiel	
	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2907	2954
Euro	3280	3333
Shi. Kenyan	22,4183	22,7799
Shi. Tanzanien	1,0870	1,1045
Shi. Ougandais	0,7891	0,8018
Fr Rwandais	2,0621	2,0953

La rétention de l'information : un frein à la transparence institutionnelle

La transparence est un pilier essentiel de toute démocratie. Pourtant, la rétention d'information demeure une pratique encore trop répandue dans certaines institutions. Ce phénomène soulève de nombreuses interrogations quant à la communication entre les organes de l'Etat, les médias et les citoyens. Abbé Dieudonné Nibizi donne plus de détails dans cet article.

La rétention de l'information peut résulter de nombreux facteurs notamment la méconnaissance du rôle des médias, peur de la critique ou des scandales, une bureaucratie paralysante, l'opacité volontaire ou encore la volonté de contrôler l'opinion publique. Parfois, la mission du porte-parole est floue ou ignorée par les responsables. Ce qui nuit à l'efficacité du message institutionnel. Cela a été dit par Abbé Dieudonné Nibizi, expert en communication lors d'un forum d'échange entre les médias et les institutions publiques pour la promotion de l'accès à l'information organisé par le Centre d'Alerte et de Prévention des Conflits (CENAP) en collaboration avec le ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias le 04 avril 2025 à Bujumbura.

« Avec la rétention de l'information, les journalistes ne nous informent pas comme il faut. Ils ne traitent pas les dossiers les plus importants. Alors la nature va remplir le vide. Ainsi, les médias ne sont plus crédibles, parce qu'ils ne donnent pas ce qu'on attend d'eux »,

souligne Abbé Nibizi. Pour lui, les conséquences de la rétention de l'information sont multiples.

Pour les médias, cela se traduit par une perte de qualité dans le traitement de l'information, une baisse de crédibilité, la prolifération des rumeurs et une fracture entre les organes de presse, certains d'entre eux étant favorisés, d'autres marginalisés. Les citoyens, de leur côté, se tournent vers des sources alternatives peu fiables, comme les réseaux sociaux. Ce qui alimente la désinformation et affaiblit le droit à l'information.

Les institutions ne sont pas épargnées par cette dynamique. En refusant de communiquer de manière transparente, elles s'exposent à une perte de confiance, à un manque de visibilité et à une dégradation de leurs relations avec les médias. « La population se méfierait de l'institution parce qu'elle aura soif de savoir ce qui s'y trame et elle va inventer la solution et laisser la place aux rumeurs. Malgré tout, le citoyen a droit à l'information sur les affaires publiques », indique Abbé Nibizi

Que les journalistes restent professionnels

Face à la rétention de l'information, les journalistes doivent réagir avec professionnalisme. L'ouverture, la collaboration entre les rédactions, le journalisme d'investigation, l'usage de sources alternatives et le respect des lois sur l'accès à l'information sont des réponses efficaces. Dans les situations de manque d'informations, il est essentiel d'être honnête avec le



Selon Abbé Dieudonné Nibizi, la rétention de l'information conduit à la prolifération des rumeurs et laisse la place à la désinformation.

public, sans inventer les réponses ni dénigrer l'institution qui a refusé de s'exprimer.

Les institutions, quant à elles, doivent libérer la parole. Il est nécessaire de redonner aux porte-parole la place qui leur revient. Ils doivent disposer du temps, des moyens et de la légitimité nécessaire pour exercer leur fonction. Leur rôle doit être clairement défini, leurs capacités renforcées et leur parole respectée. Il est également crucial

de garantir l'accès à l'information et de promouvoir une culture démocratique fondée sur le droit des citoyens à être informés.

Le rôle du porte-parole dans tout cela

Pour Abbé Nibizi, une institution est définie par ce qu'elle est, par ce qu'elle dit être, et par l'image que le public a d'elle. Or, ces trois dimensions ne coïncident pas toujours. Une communication

institutionnelle efficace vise à harmoniser ces aspects, afin de construire une image cohérente, crédible et digne de confiance.

Il ne suffit pas de diffuser des messages par le biais d'un service de communication formel. La communication institutionnelle englobe également les interactions informelles, les attitudes, les gestes, les silences. Elle repose sur la capacité de gérer l'ensemble des échanges entre l'institution, ses membres et les divers publics internes et externes.

Le porte-parole joue ici un rôle central. Il représente l'institution, transmet l'information officielle, assure la cohérence du discours et entretient des relations avec les médias. Il est aussi en charge de protéger la réputation de l'institution, d'anticiper les questions, de préparer les réponses et de relayer les préoccupations du public auprès des décideurs. Pour assumer pleinement cette mission, il doit être écouté, formé et soutenu.

Le porte-parole est la voix officielle de l'institution. Il connaît son dirigeant, maîtrise les enjeux internes et comprend les attentes du public. Il est donc un acteur clé de la redevabilité, qui oblige les institutions à rendre compte à ceux qu'elles servent. En période de paix comme en temps de crise, il entretient des relations fondamentales avec les médias. Ces derniers, de leur côté, doivent traiter l'information avec rigueur, sans chercher à piéger l'interlocuteur.

Gilbert Nkurunziza

ENERGIE

Les centrales hydroélectriques de Jiji et Murembwe prêtes à fournir de l'énergie

Le Burundi s'engage sur la voie de l'autosuffisance énergétique grâce aux centrales hydroélectriques de Jiji et Murembwe. Ces projets, en phase de finalisation, promettent d'augmenter significativement la production d'électricité dans le pays, avec une capacité combinée de 49,5 mégawatts. D'ici la fin du mois de mai 2025, la centrale de Jiji devrait commencer à alimenter le réseau, marquant ainsi un tournant dans le secteur énergétique burundais

La centrale de Jiji, pratiquement achevée à 99%, devrait commencer sa production d'électricité d'ici la fin du mois de mai 2025. Cette centrale, qui utilise une chute de 434 mètres sur la rivière Jiji, devrait produire 32,5 mégawatts. Lors d'une visite sur le site le 9 avril 2025, en compagnie de journalistes et de techniciens, le directeur général de la REGIDESO, Jean Albert Manigomba, a exprimé sa satisfaction. « Les résultats sont prometteurs. Il ne reste que peu de temps avant que l'électricité produite par le barrage de Jiji-Murembwe ne soit distribuée à la population. Les travaux sont presque terminés et les essais en cours donnent de l'espoir. », indique-t-il.

Les centrales hydroélectriques de Jiji et Murembwe, situées respectivement dans les communes de Songa (province de Bururi) et de



Les centrales hydroélectriques de Jiji et Murembwe représentent un tournant majeur dans le secteur énergétique burundais.

Buyengeri (province de Rumonge), représentent un tournant majeur dans le secteur énergétique burundais. Ces projets s'inscrivent dans la stratégie du gouvernement visant à renforcer l'indépendance énergétique du pays et à améliorer l'accès à l'électricité pour la population.

Le projet, qui combine les centrales de Jiji et de Murembwe fournira à terme une capacité totale de 49,5 mégawatts. La centrale de

Murembwe, quant à elle, exploitera un dénivelé de 256 mètres pour produire 17 mégawatts. Ces deux installations sont interconnectées par des lignes de transmission à haute tension de 110 kilovolts permettant une distribution efficace vers les grandes agglomérations comme Bujumbura et Bururi.

Le financement de ces projets, dont le coût global est estimé à 270 millions de dollars, repose sur un partenariat entre

plusieurs institutions : la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement, l'Union européenne, le gouvernement du Burundi et la REGIDESO. Les travaux sont assurés par un consortium d'entreprises internationales dont CMC (Italie), ORASCOM (Égypte) pour la construction des centrales, KEC International (Inde) pour les lignes de transmission et VINCI (France) pour les postes électriques.

Un impact significatif sur l'accès à l'électricité

L'arrivée de ces nouvelles centrales hydroélectriques va considérablement améliorer l'accès à l'électricité au Burundi. Jean Albert Manigomba souligne que la production électrique nationale a triplé au cours des quatre dernières années grâce à la mise en service des centrales telles que Ruzibazi (15 MW), Kabu 16 (20 MW) et Rusumo Falls (27,5 MW).

Cependant, malgré cette croissance, plusieurs zones de Bujumbura subissent encore des délestages. Ces coupures sont dues principalement à la vétusté du réseau électrique et aux interconnexions avec les pays voisins. Le Directeur général de la REGIDESO a assuré que des rénovations sont en cours pour moderniser les infrastructures existantes, et il se montre optimiste quant à la fin des délestages dès que ces travaux seront achevés.

Selon différents observateurs optimistes, avec la mise en service prochaine des centrales de Jiji et Murembwe, le Burundi est susceptible de franchir une étape décisive vers l'autosuffisance énergétique et un développement durable. Ces projets structurants pourraient marquer le début d'une nouvelle ère pour le pays, caractérisée par une énergie plus fiable, plus propre et mieux répartie.

Gilbert Nkurunziza

Valorisation des plastiques : un potentiel inexploité

Malgré la prolifération des entreprises de valorisation des déchets plastiques, leur gestion reste problématique en mairie de Bujumbura. Ces déchets sont toujours éparpillés un peu partout que ce soit dans les rues, dans les rivières, dans les caniveaux, etc. Cela a des conséquences néfastes tant sur la propreté de la ville qu'on veut « zéro déchet » que sur l'environnement. Paradoxalement, les entreprises œuvrant dans leur valorisation regrettent de ne pas pouvoir satisfaire leur marché d'écoulement. Un effort supplémentaire du gouvernement est plus que nécessaire pour appuyer ces initiatives visant à préserver l'environnement.



Les déchets plastiques contribuent au changement climatique. Les traiter et les recycler est donc bénéfique pour notre santé et pour le pays.

Ces derniers temps, différents entrepreneurs burundais ont investi dans la valorisation des déchets plastiques. Certains les utilisent dans la fabrication des pavés, des objets de décoration, tandis que d'autres les exportent à l'étranger, générant ainsi des devises. C'est le cas de Nezerwa Investissement Group. Depuis 2017, cette société collecte, à partir des rivières, des caniveaux et du lac Tanganyika, des déchets plastiques, des sacs plastiques et des cartons dans différentes régions du pays. Jusqu'à présent, environ 31 tonnes de déchets plastiques ont été retirées du lac Tanganyika par cette société.

Plutôt une opportunité qu'un défi

Silas Bucumi, dirigeant de cette société, raconte avoir tiré cette

expérience de ses visites ailleurs. Il a vu des exemples de transformation réussie de ces déchets en produits de valeur. Il a compris qu'au lieu d'être un défi, ces déchets constituent plutôt une opportunité de générer des devises et de créer des emplois. « Nous avons trouvé un marché local pour recycler le plastique, le transformant ainsi en préformes. Quant aux déchets en sachets et en cartons, nous les exportons, ainsi que les sacs usés vers le Kenya, Kampala (Ouganda) et la Tanzanie. En effet, les déchets

que nous exportons génèrent des revenus importants », se réjouit cet entrepreneur. Cette société a déjà établi des partenariats avec 84 coopératives et groupements et emploie 42 travailleurs permanents.

Covada est l'une des coopératives qui trient et collectent ces déchets plastiques à partir des déchets ménagers à la décharge de Buterere. Selon Alexis Nimubona, vice-président de cette coopérative, en moyenne, ils collectent environ 3 tonnes de déchets plastiques

par jour. « Nous prenons le temps de trier ces déchets. Lorsque les camions arrivent avec des déchets mélangés, ils les déversent, et nous les trions avant que la société Nezerwa vienne les récupérer », dit Nimubona.

Un secteur encore bourré de défis

Comme le signalent ces entrepreneurs, les principaux défis qui hantent ce secteur sont entre

autres les moyens techniques limités ne leur permettent pas de collecter les quantités requises. M. Bucumi regrette de ne pas pouvoir satisfaire à la demande. « Mon marché d'écoulement nécessite 20 tonnes de plastique, 20 tonnes de sachets, 20 tonnes de sacs et 20 tonnes de cartons de déchets par jour, mais je ne peux pas en collecter autant », dit-il.

Ils suggèrent la séparation des déchets dans les ménages pour faciliter leur collecte. Ils appellent également à la suppression des collecteurs informels qui récupèrent les bouteilles pour qu'elles soient directement réutilisées. Ils soulignent également le manque d'équipements de protection pour les collecteurs et de machines pour pouvoir au moins broyer ces déchets eux-mêmes. En attendant, Nezerwa Investissement Group a récemment signé un partenariat avec le ministère de l'Environnement et prépare des poubelles qui serviront à la collecte des déchets.

Selon Christian Nimubona, directeur de l'environnement, les déchets plastiques ne constituent plus un problème pour ceux qui ont compris leur valeur. Ils constituent désormais une opportunité pour générer des revenus. « Si nous gérons correctement ces déchets, Bujumbura pourrait devenir une ville modèle, propre et agréable. Par ailleurs, les déchets plastiques contribuent au changement climatique. Les traiter et les recycler est donc bénéfique pour notre santé et pour le pays, en réduisant les maladies liées aux déchets », conclut-il. Il se réjouit de la prolifération des entreprises opérant dans ce secteur.

Florence Inyabuntu

GOUVERNANCE

Elections 2025 : la campagne électorale prévue à partir du 13 mai

A l'approche des élections générales de 2025, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a organisé une session de formation à Bujumbura à l'intention des responsables provinciaux et communaux. L'objectif de l'atelier était de renforcer leurs capacités techniques pour assurer un scrutin transparent, équitable et conforme aux normes démocratiques.

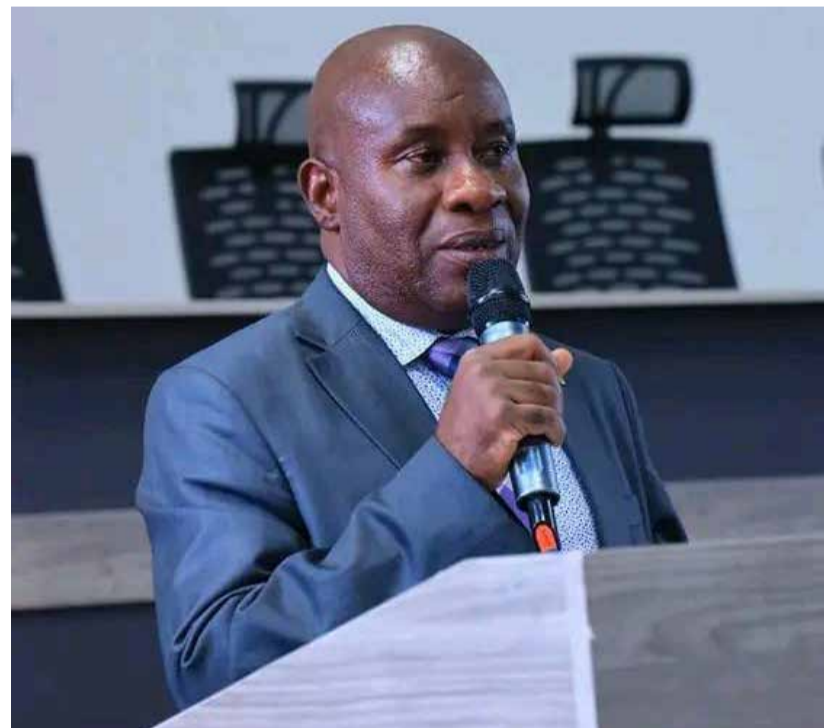
« Nous avons réuni les responsables électoraux aux niveaux provincial et communal afin de leur apprendre comment organiser les élections, en particulier comment effectuer le compte rendu des résultats issus des urnes et les transmettre à leurs supérieurs. Autrement dit, comment les résultats d'un bureau de vote parviennent successivement au niveau communal, provincial, national, puis à la Cour constitutionnelle » a indiqué Prosper Ntahorwamiye, président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) à l'issue d'un atelier de formation organisé à Bujumbura le 8 avril 2025 à l'intention des responsables provinciaux et communaux impliqués dans l'organisation des élections.

La formation, qui a réuni les membres des Commissions Electorales

Provinciales Indépendantes (CEPI) et des Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI), portait essentiellement sur les opérations de vote, la centralisation et la transmission des résultats électoraux.

M. Ntahorwamiye a précisé que la CENI a choisi de les former ensemble pour qu'ils reçoivent les mêmes informations et les comprennent de la même manière. Pourquoi ? Parce que si des personnes apprennent séparément une même matière, elles risquent d'en avoir des compréhensions différentes. L'objectif est que les bénéficiaires de cette formation transmettent à leur tour les connaissances acquises à leurs collègues restés sur place en vue du bon déroulement des prochaines élections. « Considérez ces activités électorales comme les vôtres, faites-les pour le bien du pays qui vous a vu naître et évitez toute distraction », a-t-il déclaré devant les participants à l'atelier de formation.

Dans son intervention, M. Ntahorwamiye a toujours insisté sur l'importance de l'impartialité et de l'éthique professionnelle dans l'exécution des responsabilités électorales. Il a notamment mis en garde contre toute forme de favoritisme, en s'appuyant sur un proverbe kirundi : « Uwuca urubanza rw'abavukana ararangamiza » (Celui qui rend la justice entre des frères ne doit pas pencher pour l'un ou l'autre, ndlr). Il a également



Prosper Ntahorwamiye, président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a expliqué que cette structure a réuni les responsables électoraux au niveau provincial et communal pour leur apprendre comment organiser les élections et surtout comment faire le compte rendu des résultats des urnes et comment les transmettre à leurs supérieurs.

souligné que tous les candidats sont des enfants du Burundi, se présentant pour le bien commun et qu'ils doivent être traités avec équité et neutralité.

Le président de la CENI a précisé que le lancement officiel de la campagne

électorale reste conditionné par la signature, le 9 mai 2025, par le Président de la République, du décret d'autorisation des activités électorales. En conséquence, la campagne électorale débutera officiellement le 13 mai prochain.

Plus de six millions d'électeurs attendus

Concernant l'organisation matérielle du scrutin, la CENI a annoncé que 14 103 bureaux de vote seront ouverts dans tout le pays. Par ailleurs, 53 bureaux seront disponibles à l'étranger pour permettre aux Burundais de la diaspora de participer au processus électoral. Selon les chiffres fournis par la CENI, 5 998 977 électeurs sont enregistrés au niveau national, tandis que 14 521 Burundais sont inscrits pour voter depuis l'étranger, soit un total de 6 013 498 électeurs attendus pour participer au scrutin.

Rappelons que le calendrier électoral établi par la CENI se décline comme suit. Le 5 juin 2025 est prévue l'élection des députés et des conseillers communaux, le 23 juillet 2025 l'élection des sénateurs. Le 25 août 2025 est prévue l'élection des chefs de collines et des chefs de quartiers.

Tout ce processus s'inscrit dans la continuité des efforts du pays pour consolider les institutions démocratiques à travers des élections inclusives, transparentes et apaisées. La CENI appelle l'ensemble des acteurs impliqués à faire preuve de responsabilité et de patriotisme tout au long de cette période électorale.

Gilbert Nkurunziza

OAG : Les femmes toujours invisibles au sommet

La représentation des femmes dans les postes électifs non couverts par le quota de 30 % demeure très faible, selon l'Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG). Et pourtant, les femmes ayant accédé aux postes de décision, tant au niveau national que communal, ont pleinement assumé leurs responsabilités



A la veille de la cinquième législature, près de 20 ans après l'instauration du quota, tous les postes électifs non concernés par cette mesure affichent une représentation des femmes très inférieure aux 30 % constitutionnels.

D'après un rapport publié en novembre 2024 par l'OAG, évaluant la participation des femmes dans les postes et instances de prise de décision à la veille des élections de 2025-2027, un pas décisif a été franchi avec l'instauration, par la Constitution de 2005, d'un quota d'au moins 30 % de femmes au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) et au sein du Gouvernement. Ce quota a été étendu au niveau communal par le Code électoral de 2009.

Le rapport indique que la représentation des femmes n'est jamais descendue en dessous de 30 % dans ces secteurs, à l'exception du Gouvernement après les élections de 2015. « Le secteur de la Justice a lui aussi été ciblé par la clause du quota dans la Constitution de 2018, et il est déjà intégré dans certaines de ses entités », précise le rapport.

Une tendance inversée

En revanche, aux niveaux collinaires (chefs de colline, conseils collinaires et notables), ainsi que dans les postes politiques et techniques non électifs non couverts par le quota, la représentation des femmes reste très faible, parfois réduite à l'unité. « Certains postes ou instances affichent une représentation féminine nulle », souligne le rapport.

Le document reconnaît que les cadres politiques et programmatiques traduisent une certaine volonté du Gouvernement de promouvoir les droits des femmes, y compris leur participation politique. Toutefois, il déplore que ces efforts demeurent inefficaces tant qu'ils ne sont pas consolidés par une législation contraignante. « Le cadre légal présente des lacunes qui entravent une représentation équitable des femmes », conclut le rapport.

Parité homme-femme réclamée

L'OAG salue le quota d'au moins 30 % comme une avancée importante. Mais il estime qu'il ne suffit pas

pour représenter plus de 51 % de la population et que l'équité exige désormais la parité homme-femme.

« Dans la loi sur les partis politiques, ce quota n'est exigé qu'au niveau national. L'absence de dispositions légales garantissant la participation des femmes au niveau collinaire et dans les postes politiques et techniques non électifs constitue une lacune majeure, trop longtemps ignorée », insiste l'Observatoire. Il craint par ailleurs que le nouveau découpage territorial du pays ait un impact négatif sur la représentation féminine, notamment dans les postes non couverts par le quota.

Une évolution positive après l'instauration du quota

Depuis 2005, l'effet du quota est clairement visible dans les postes électifs : à l'Assemblée nationale, la représentation des femmes est passée de 20,5 % à 30 %, et au Sénat, de 19,5 % à 34,6 %.

Pour les conseillères communales et les administratrices, les chiffres ont évolué respectivement de 21 % et 13,3 % à 32,8 % et 31,7 % à l'issue des élections de 2010.

« La représentation des femmes

n'a jamais été en dessous de 30 % depuis, et elle a même continué à progresser. Après les élections de 2020, elle a atteint 41,5 % à l'Assemblée nationale, 41 % au Sénat, 36 % pour les administratrices et 33 % dans les conseils communaux », se félicite l'OAG.

Même constat au sein du Gouvernement : la représentation féminine est passée d'une ou deux ministres à sept sur 21, soit 33,3 %. Seules les élections de 2015 ont marqué un recul, avec une chute à 25 %.

En revanche, dans les postes non couverts par le quota, la présence féminine reste très faible, malgré une progression lente : de 14,5 % en 2005 à 19,3 % en 2020 pour les conseillères collinaires, et de 4,7 % en 2010 à 7,9 % en 2020 pour les chefs de colline.

Situation à la veille des élections de 2025

Entre 2020 et décembre 2023, la situation est restée stable à l'Assemblée nationale, au Sénat et dans les conseils collinaires. L'OAG note toutefois une légère amélioration pour les administratrices (de 36 % à 39,49 %) et les chefs de colline (de 7,9 %

à 9,8 %). En revanche, une baisse est enregistrée chez les conseillères communales (de 33 % à 32,16 %).

Créé en 2022, le Conseil des notables affiche une représentation féminine de 25 %, meilleure que celle du conseil collinaire.

« A la veille de la cinquième législature, près de 20 ans après l'instauration du quota, tous les postes électifs non concernés par cette mesure affichent une représentation des femmes très inférieure aux 30 % constitutionnels. Le taux pour les chefs de colline reste inférieur à 10 % », souligne l'OAG.

L'Observatoire relève également l'absence totale des femmes parmi les trois plus hautes fonctions de l'État : Président, Vice-Président et Premier Ministre.

La moyenne de la représentation féminine dans les hautes sphères de l'État (Vice-présidence, Primature, Institution de l'Ombudsman, Secrétariat général de l'État et ambassades) s'établit à 21 %.

Au niveau central des ministères, les sept catégories de postes de décision non électifs (ministres, assistants, secrétaires permanents, inspecteurs généraux, inspecteurs, directeurs

généraux, directeurs) affichent un taux global de 24,4 % de femmes.

Dans l'administration provinciale, la moyenne est de 27,7 %, le seuil des 30 % n'étant atteint qu'au poste de conseiller (34,7 %). Dans l'administration communale, la moyenne chute à 9,1 %, avec 30 % atteints seulement au poste de comptable (35,2 %). Fait marquant : sur 119 secrétaires permanents, une seule est une femme (0,8 %).

La loi, levier indispensable

Au fil des quatre législatures ayant suivi l'instauration du quota, les femmes restent très peu représentées dans les postes politiques et techniques non couverts par cette mesure, notamment au niveau des collines. Dans certains cas, leur présence est inférieure à 10 %, voire inexistante.

Ces constats soulignent sans équivoque l'efficacité du quota, et donc le pouvoir de la loi. Les résultats de l'évaluation révèlent également l'impact positif de cette politique sur le statut de la femme et le leadership féminin.

Les femmes élues ou nommées à des postes de décision se sont montrées à la hauteur de leurs responsabilités. Certaines administratrices ont été primées pour leurs performances et la majorité des femmes chefs de colline sont perçues comme de meilleures gestionnaires communautaires que leurs homologues masculins.

L'OAG se félicite de cette dynamique : la présence accrue des femmes dans les sphères de décision contribue à modifier leur statut, à faire évoluer les mentalités et à transformer la société en faveur d'un leadership féminin assumé.

Mais l'Observatoire met en garde : les effets du quota sont limités tant qu'il reste partiel et ne s'applique pas au niveau collinaire ni à tous les postes politiques et techniques non électifs.

L'évaluation de l'état des lieux de la participation des femmes à la veille des élections de 2025 repose sur les données les plus récentes, collectées en 2023.

Mélance Maniragaba

3.1.1. Au niveau des postes électifs

Tableau n° 3 : Représentation des femmes dans les postes de décision électifs au lendemain des processus électoraux de 2005 à 2020

POSTE	2005			2010			2015			2020		
	T	F	% F	T	F	% F	T	F	%	T	F	% F
Ass. Nationale	118	36	30,5	106	35	33,	121	77	36,4	123	51	41,5
Sénat	49	17	34,6	41	19	46,3	42	24	41,8	39	16	41
C Communaux	3225	677	21	1935	635	32,8	1978	1347	32	3495	1164	33
Administrateurs	127	17	13,3	129	41	31,7	119	80	32,7	119	43	36
C. Collinaire	14450	2023	14	14534	2286	15,7	14536	12050	17,1	14552	2816	19,3
Chefs de Collines	-	-	-	2908	136	4,7	2723	2909	6,39	2911	230	7,9

Source : Données tirées du Ministère en charge du genre et des rapports des processus électoraux (CENI)



VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR
DES CADEAUX CUSTOMISÉS
DE FIN D'ANNÉE?

PARMI SA GAMME DE PRODUITS,
HOPE DESIGN VOUS PROPOSE
DES GOURDES PERSONNALISÉES

